



NOUVEAU !

CE



FEP

Fédération des
Entreprises de
Propreté, d'Hygiène
et Services Associés

CENTRE SUD-OUEST

La FEP CSO propose un
CE externalisé à ses
adhérents.

Pour en profiter sans
tarder, suivez la
présentation ci-après...



FEP

Fédération des
Entreprises de
Propreté, d'Hygiène
et Services Associés

CENTRE SUD-OUEST

Le CE externalisé qu'il vous faut !

Une plateforme d'avantages qui offrent un ensemble de services pour les CSE et des outils de communication performants.



PLATFORME AVANTAGES

Solution complète pour offrir tous les avantages à vos salariés à travers un CE externalisé.



SITE CE

Une solution unique pour communiquer efficacement avec tous les collaborateurs.

CHIFFRES CLÉS

Tempeos

> 1 000 000
d'offres pour économiser
tous les jours et à côté de
chez vous !



5500
partenaires dont FNAC,
Carrefour, Decathlon,
Castorama, Disneyland...



1 500 € /an
d'économie possible pour
les salariés.



40
agences locales pour un
suivi personnalisé et proche
de vous.



5 800
clients répartis sur toute la
France et les Antilles.



200 000
utilisateurs de notre
plateforme dédiée aux CE



POURQUOI UN CE EXTERNALISÉ

Un CE digne d'un grand groupe, sans les frais associés

ATTIRER + DE PROFILS

Améliorez vos offres d'emplois avec la présentation des avantages de votre CE Externalisé.

RÉCOMPENSER

Avec le cagnotting, mettez en place une solution efficace pour récompenser vos salariés.

FIDÉLISER

Gardez vos meilleurs éléments grâce à tous les avantages que vous allez leur proposer.



AVANTAGES NÉGOCIÉS

1000 000 d'avantages négociés auprès de 2 550 partenaires.

+ DE POUVOIR D'ACHATS

Jusqu'à 1800 euros par an et par salarié de pouvoir d'achats en plus sans charges !

DÉLÉGUER

Chèques cadeaux & vacances, titres restaurant... moins chers et sans gestion.

Pourquoi subir quand on peut anticiper ?

Cout du départ d'un employé : 11000 euros en moyenne

1. Perte de savoir-faire
2. Impact sur le moral de l'équipe
3. Frais de recrutement
4. Formation initiale
5. Perte de productivité

Alors autant anticiper en bonifiant le package salarial !



Les avantages d'un CE de grosse entreprise
accessible pour votre PME/TPE



1 000 000 d'avantages

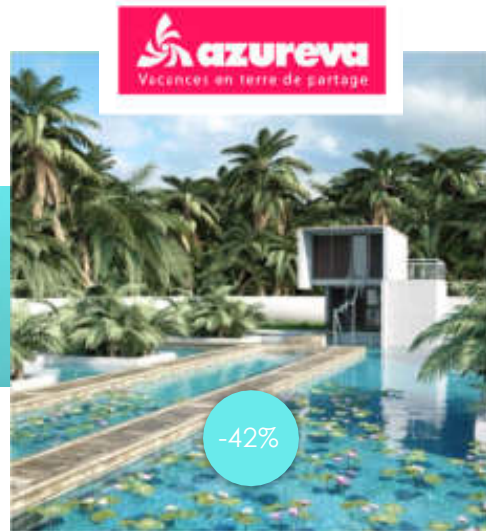
Billetterie, sports et loisirs, commerces, voyages...

-10%	-20 %	-30 %	-40 %	-50 %	-60 %	-70 %	-80 %
------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

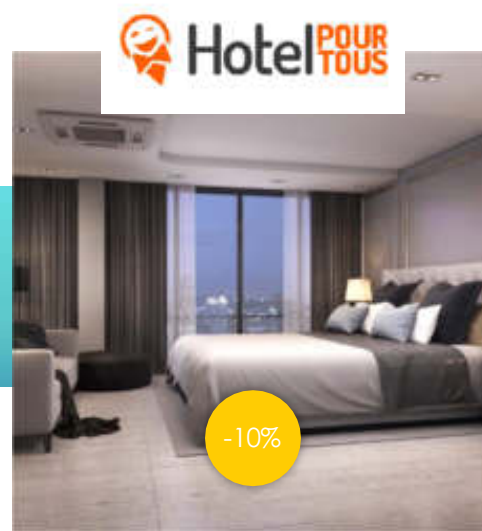


VOYAGES & WEEK-END

Résidences, hôtels, avion, séjours, croisières...



RÉSIDENCES
VACANCES



HÔTELS &
HÉBERGEMENTS



BILLETS D'AVION
DISCOUNT



SÉJOURS
PRIX CSE



CINÉMAS

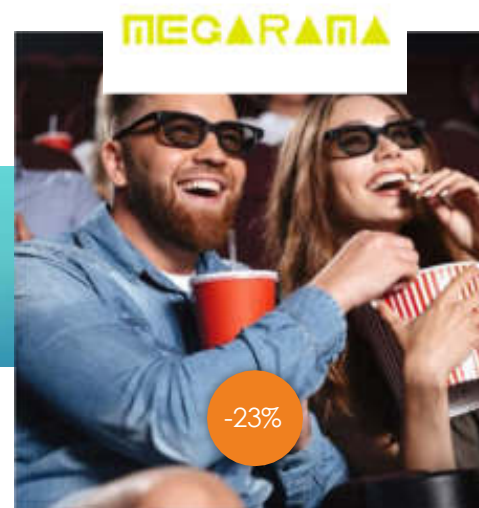
+de 3 000 salles partout en France



E-TICKET
VEO



E-TICKET
CGR



E-TICKET
MEGARAMA



E-TICKET
PATHÉ GAUMONT

VIE QUOTIDIENNE

Pouvoir d'achat pour vos courses de tous les jours



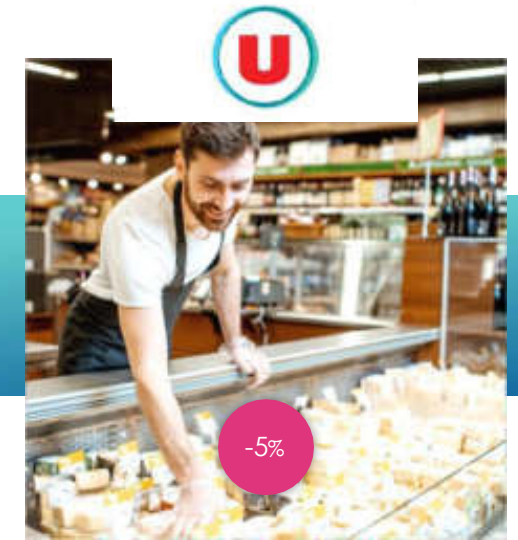
E-CARTE



E-CARTE



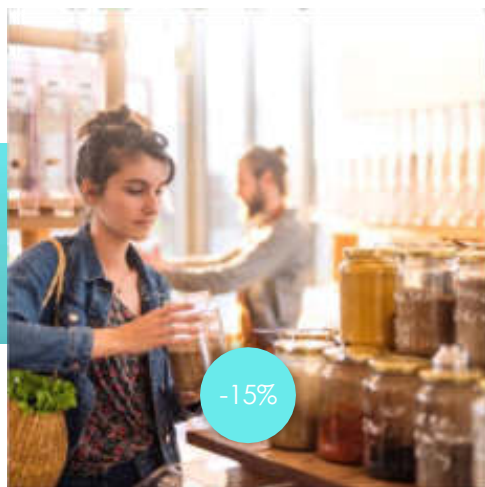
E-CARTE



E-CARTE

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Des milliers d'offres permanentes à côté de chez vous !



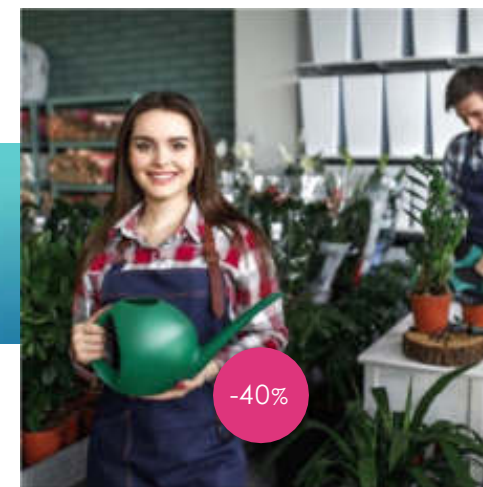
EPICERIES



RESTAURANTS



BOUTIQUES



JARDINERIE
ANIMALERIE

PARTENAIRES LOCAUX DANS TOUTES LES REGIONS DE FRANCE

Des milliers d'offres permanentes à côté de chez vous !



Boisson offerte



-10%



-10%



-8%



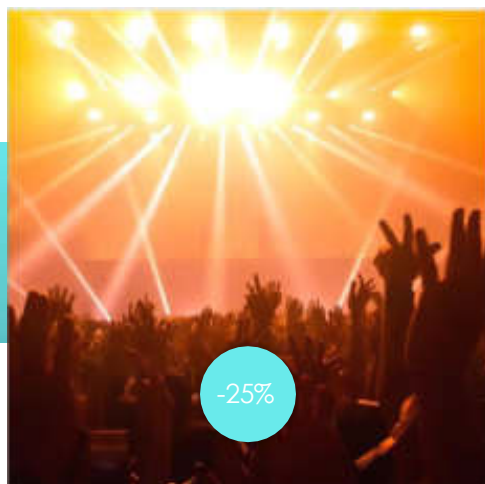
-7000€

BILLETTERIE

+ de 60 000 événements et parcs

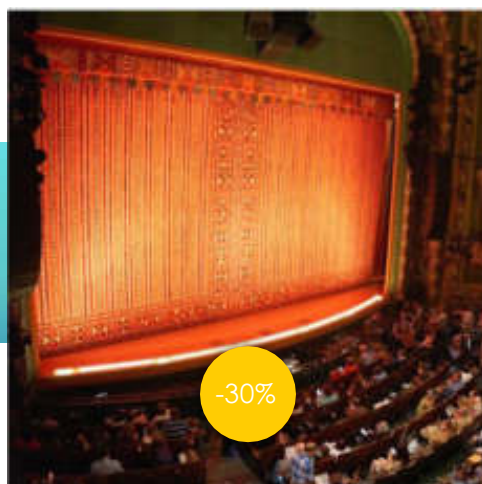
fnac

francebillet
LEADER DE LA BILLETTERIE EN FRANCE



-25%

CONCERTS
FESTIVALS



-30%

THÉÂTRES
SPECTACLES



-35%

SPORTS



-40%

PARCS
D'ATTRACTION

PACK FRAIS DE PORT

Vos collaborateurs vont adorer !

ALL INCLUSIVE



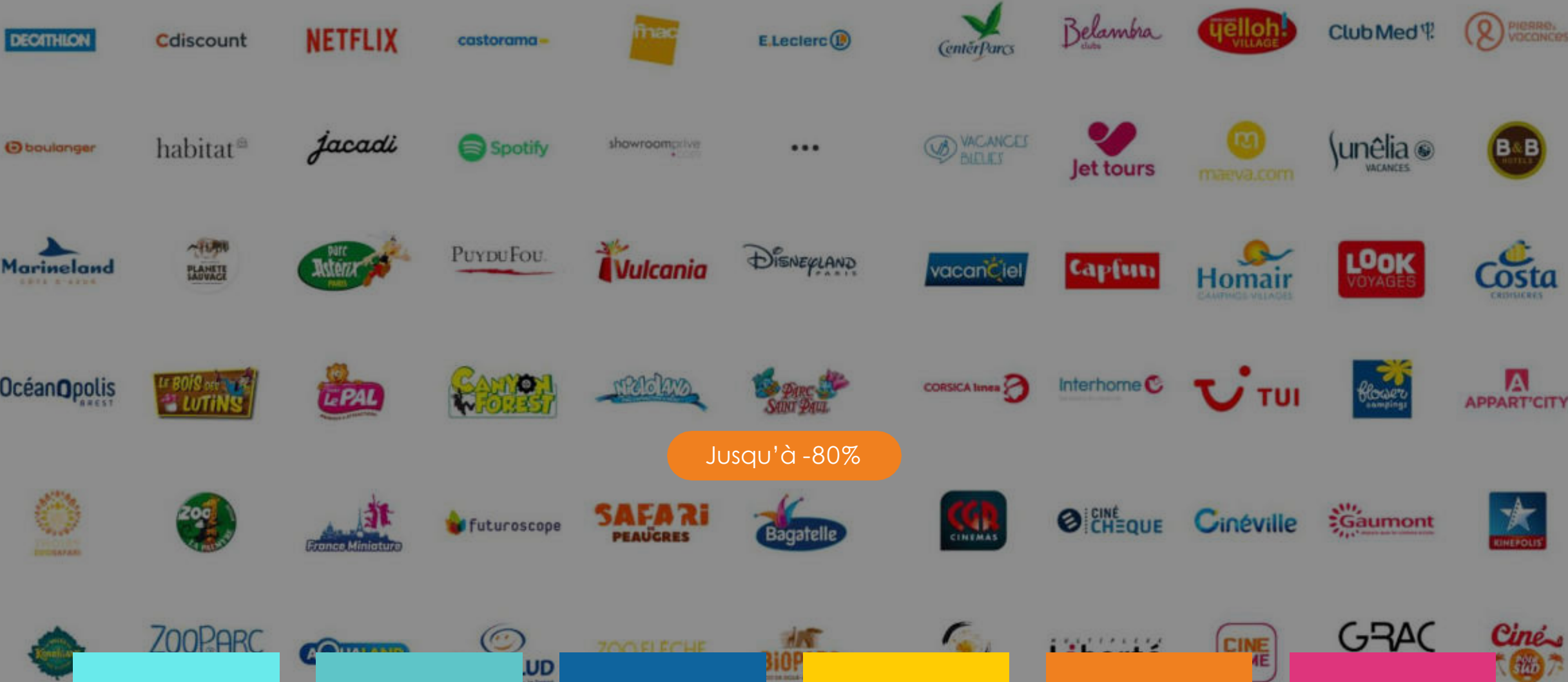
PACK FRAIS DE PORT

- 0,00 € de frais de livraison
- 0,00 € de frais de gestion
- dès la 1ère commande
- sans montant de vos achats
- sans limite de commande



LE PACK QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Vos collaborateurs encore plus satisfaits de leur CSE, c'est facile ! 90% des français privilégient les sites e-commerce avec des frais de livraison gratuits.



Jusqu'à -80%



VOYAGE



COMMERCE



PARC



CINEMA



SPECTACLE



LOISIRS

CAGNOTTING :

jusqu'à 2421€ /an/salarié exonérés de charges URSSAF

● ACHAT EN LIGNE

Les salariés utilisent leur cagnotte directement sur le site !

● FACTURE

Les salariés peuvent se faire rembourser sur facture facilement.



VACANCES

Hébergements, campings, hôtels, vols, transports, croisières, séjours ...



SPORTS & BIEN-ÊTRE

Licence de sport, Abonnements club, piscines, thalasso ...



SERVICES À LA PERSONNE

Activités de garde d'enfants, ménage, jardinage ...



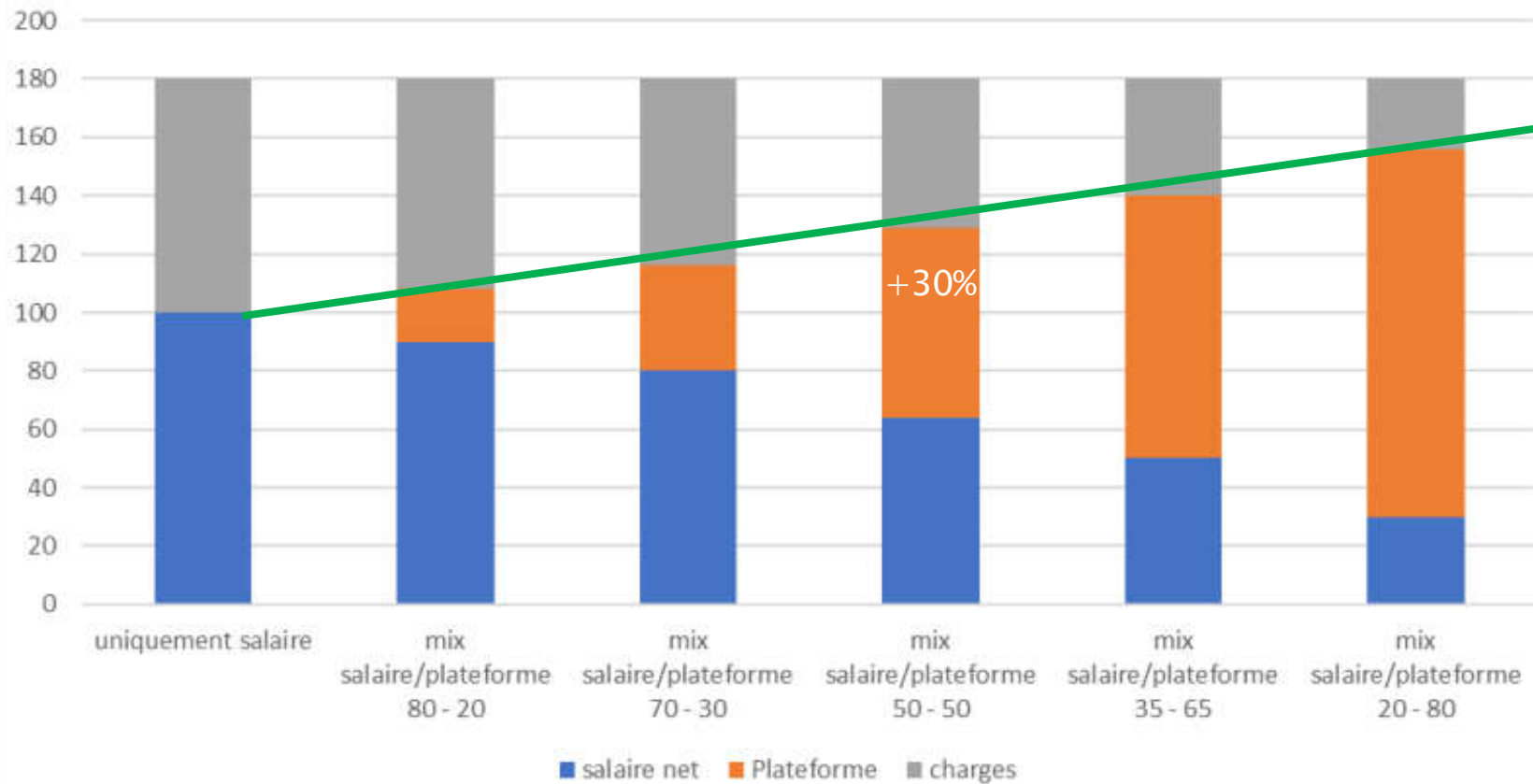
CULTURES & LOISIRS

Musées, concerts, théâtres, parcs d'attractions, cinémas, streamings ...

UN EFFET DE LEVIER

TRANSFORMER LES COTISATIONS URSSAF EN NET SALARIE...

scenarios mix salaire - plateforme



Pour une même enveloppe employeur d'augmentation salariale, le salarié reçoit plus en NET en mixant salaire et utilisation du cagnotting CE Externalisé !



ET ENCORE PLUS D'AVANTAGES !

aux meilleures conditions du marché



CHÈQUES CADEAUX

événements URSSAF à petits prix



CHÈQUES VACANCES

Simple et plus économique



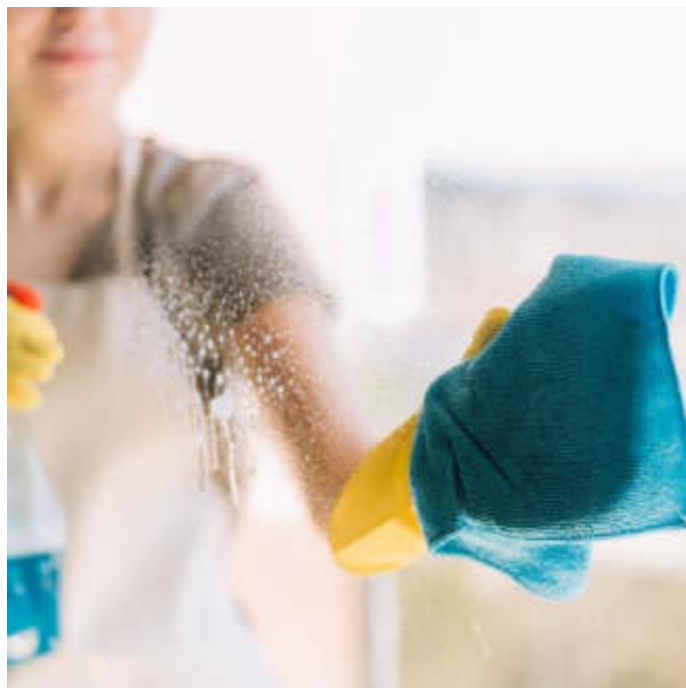
TITRES RESTAURANT

Moins cher et facile



CESU PRÉFINANCÉ

Efficace et avantageux



ACCOMPAGNEMENT 100%

Un élu CSE ou un salarié a une question, Tempeos est là !



FAQ, chat, email, tel...

En plus de pouvoir nous contacter en direct, une solution d'aide en ligne complète, disponible 24h/24 est à votre disposition que ce soit pour des questions liées à la gestion d'un CE ou pour vous aider pour une commande !

Bientôt de nouveaux avantages
pour vos entreprises adhérentes et leurs salariés...

CE



FEP

Fédération des
Entreprises de
Propreté et
Services Associés

CENTRE SUD-OUEST

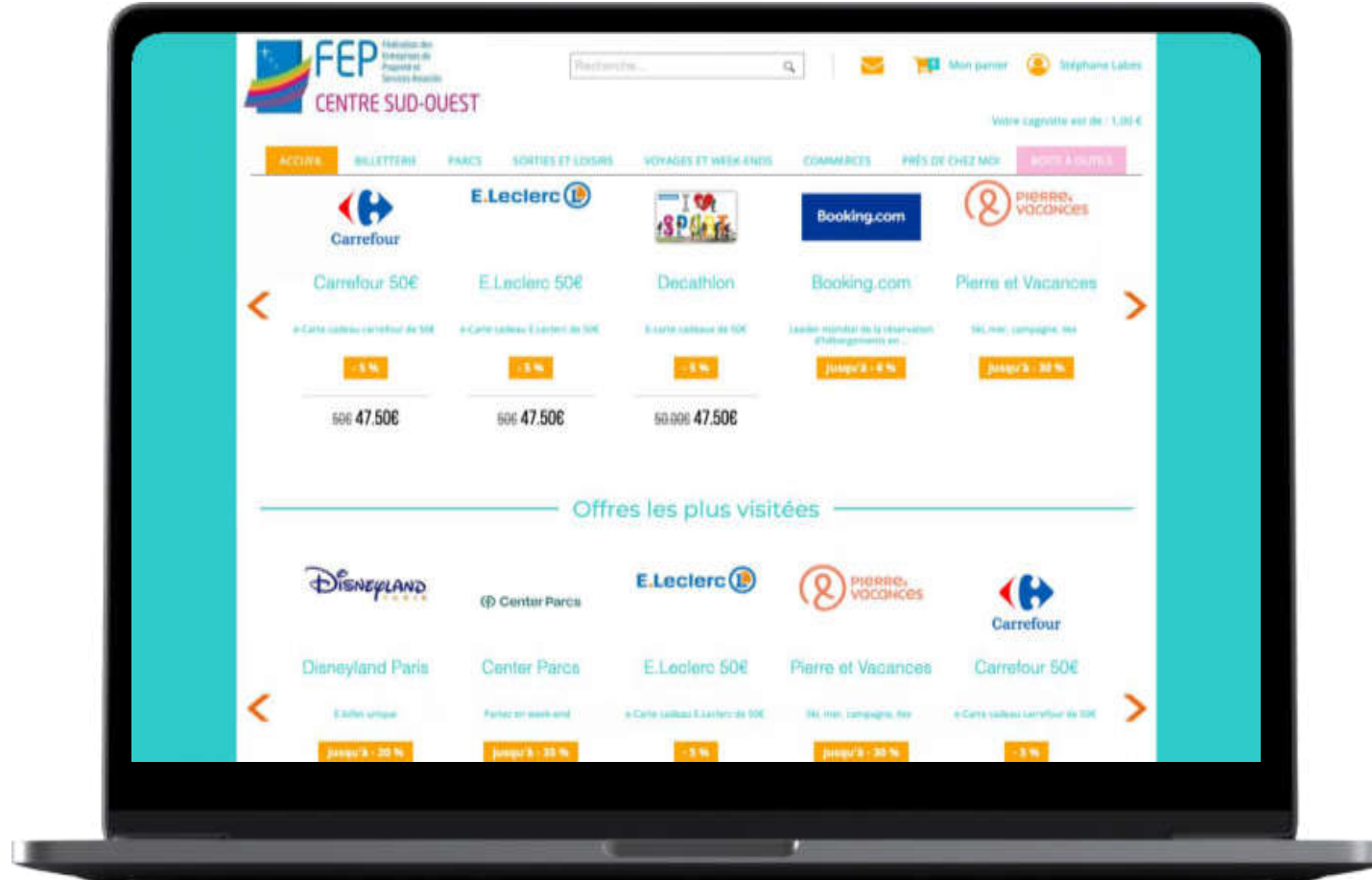


FEP

Fédération des
Entreprises de
Propreté, d'Hygiène
et Services Associés

CENTRE SUD-OUEST

CE



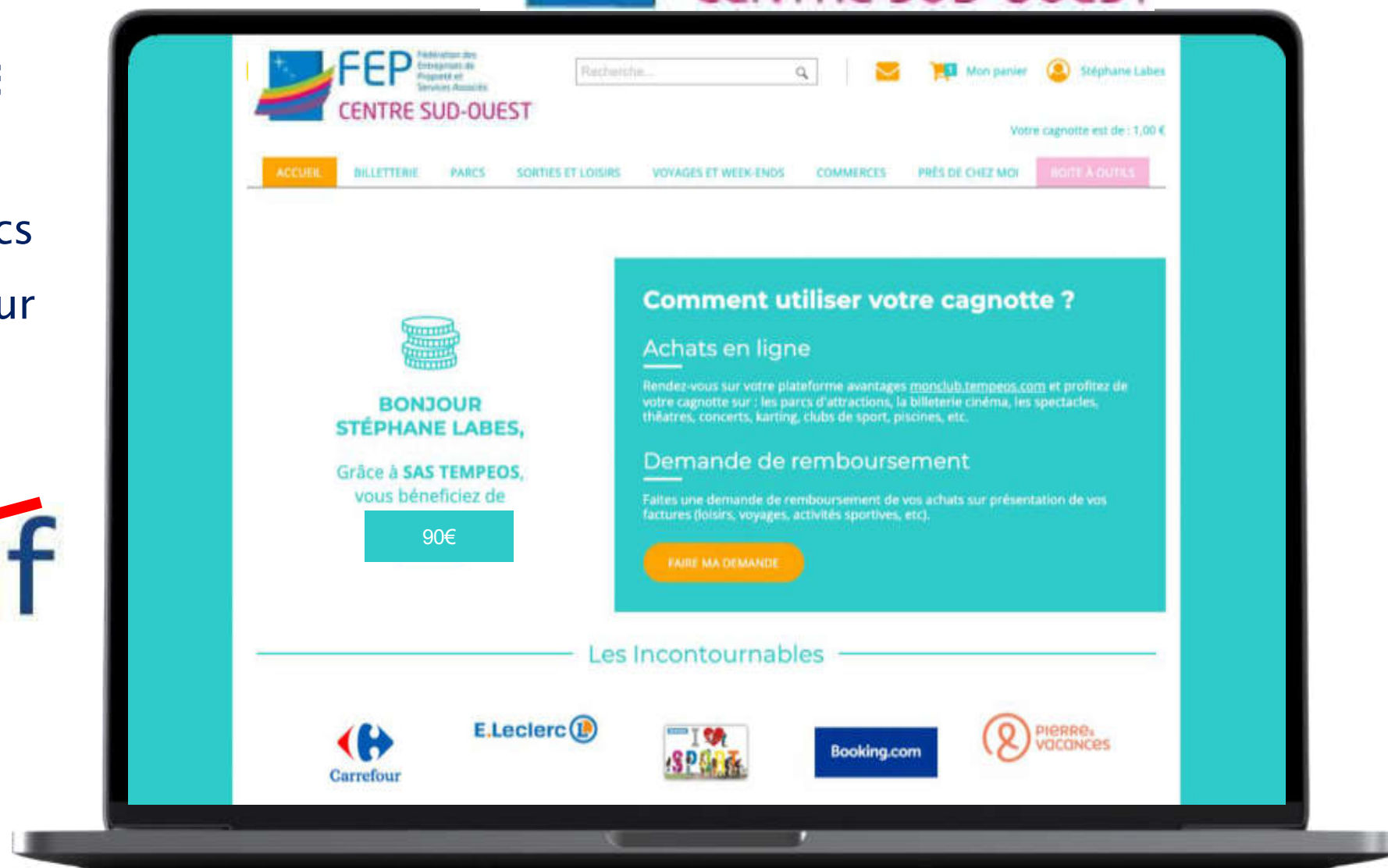
Avantages salariés :

1500 € économies sur plus
de 1 millions d'offres
nationales et locales



CAGNOTTE ENTREPRISE

Création de cagnottes
salariés en quelques clics
utilisable directement sur
le CE FEP CSO.



CE



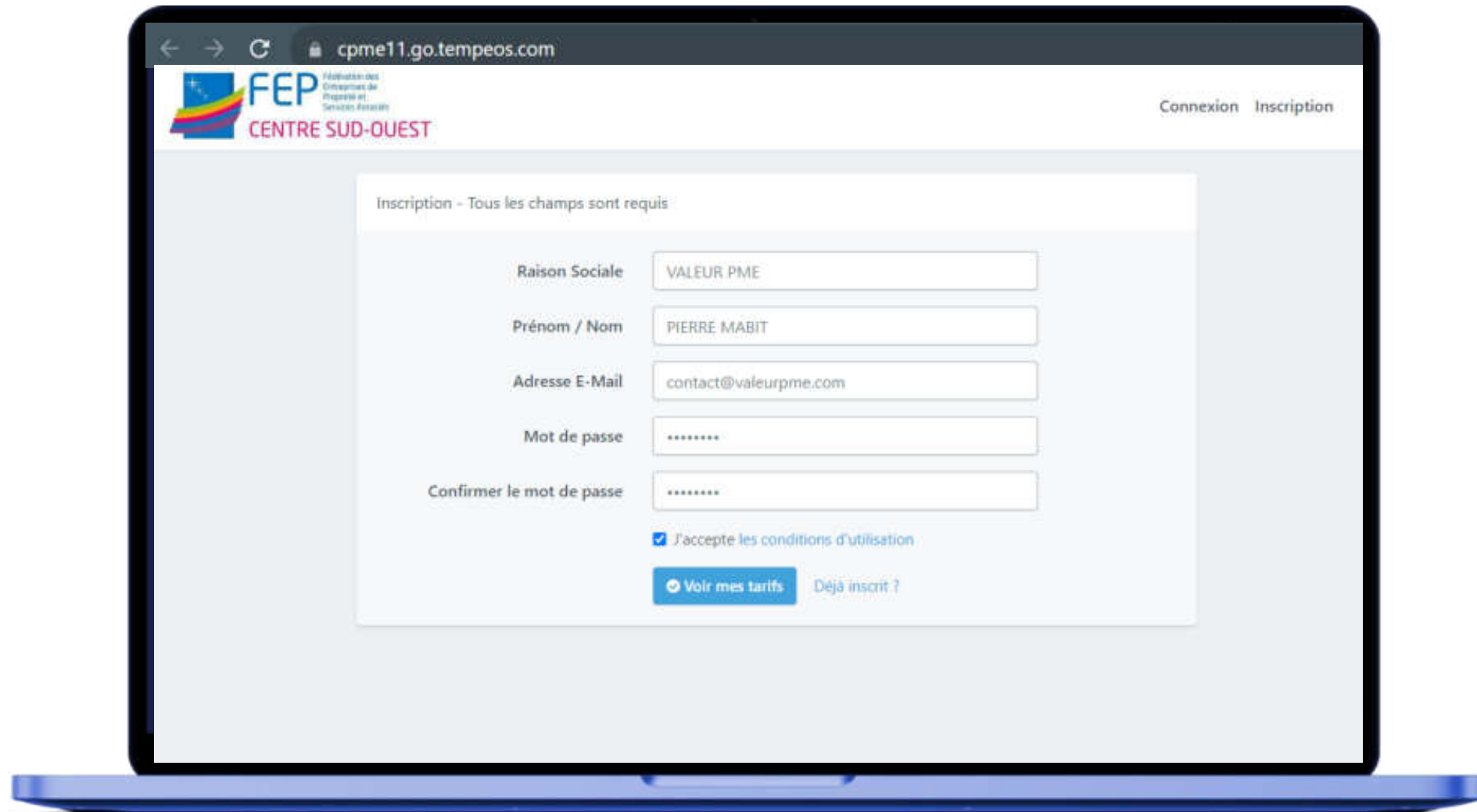
NEWSLETTERS DÉDIÉES

2 newsletters mensuelles
envoyées aux salariés et aux
employeurs



SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE

Une souscription simple, en autonomie directement par vos salariés



The image shows a laptop screen displaying a web browser with the URL `cpme11.go.tempeos.com`. The page is the simplified subscription form for FEP Centre Sud-Ouest. The header includes the FEP logo (Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés) and the text 'CENTRE SUD-OUEST'. In the top right corner, there are links for 'Connexion' and 'Inscription'. The main content area is titled 'Inscription - Tous les champs sont requis'. It contains five input fields: 'Raison Sociale' (filled with 'VALEUR PME'), 'Prénom / Nom' (filled with 'PIERRE MABIT'), 'Adresse E-Mail' (filled with 'contact@valeurpme.com'), 'Mot de passe' (filled with seven dots), and 'Confirmer le mot de passe' (filled with seven dots). Below the password fields, there is a checked checkbox for 'J'accepte les conditions d'utilisation'. At the bottom, there is a blue button labeled 'Voir mes tarifs' and a link labeled 'Déjà inscrit ?'.

cpme11.go.tempeos.com

FEP Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés
CENTRE SUD-OUEST

Connexion Inscription

Inscription - Tous les champs sont requis

Raison Sociale VALEUR PME

Prénom / Nom PIERRE MABIT

Adresse E-Mail contact@valeurpme.com

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

☒ J'accepte les conditions d'utilisation

[Voir mes tarifs](#) [Déjà inscrit ?](#)

EST-CE GRATUIT ?

Pour votre entreprise, pas de frais d'abonnement :

Par votre adhésion à la FEP CSO vous bénéficiez d'un accès gratuit et illimité
Aucun frais d'abonnement ou de service

Coût à charge de l'entreprise :

Coût à votre charge par salariés inscrits :

30,80 / salarié / an

Soit 2,70€ /salarié /mois

*Tarif spécial
CE FEP CSO*

Remarque : Le dirigeant peut s'inscrire pour bénéficier des avantages
Attention : Le dirigeant n'a pas droit à la cagnotte

PLUS D'AVANTAGES ENCORE !

ACCES DEPUIS VOTRE INTERFACE « ADMINISTRATEUR DU COMPTE CE FEP CSO » UNIQUEMENT

Des avantages négociés pour les TPE sur :

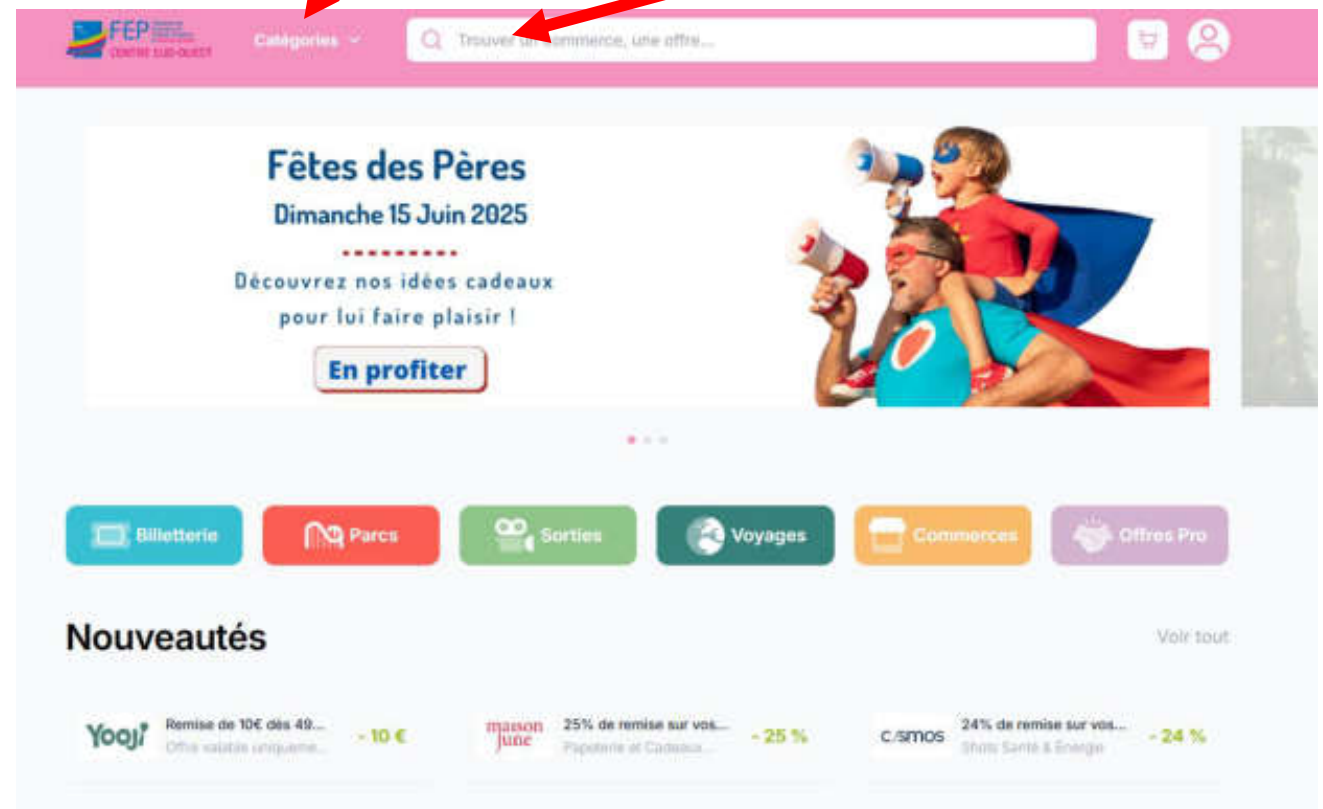
- Les chèques cadeaux (Illicado)
- Les chèques vacances (EdenRed)
- Les chèques CESU (EdenRed)
- Les tickets restaurants (EdenRed)
- etc,

Pour accéder à tous ces avantages :

- Dérouler le menu Catégorie,
- Sélectionner « Offres pro »

Menu « Catégorie »

Ou barre de recherche



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Créer le compte de l'entreprise

Nous vous communiquons un lien de connexion pour créer votre compte entreprise
Déposer la somme souhaitée dans la cagnotte de l'entreprise
(48h de délai pour être visible sur votre interface)

Attention : Distribuer la somme cagnottée en part égale pour chaque salarié

Comptes salariés

Vous créez un compte salarié pour chaque salarié
Vous pourrez le déconnecter au départ du salarié

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Cagnotte non utilisée

Lorsque la cagnotte attribuée à un salarié n'a pas été utilisée avant son départ, la somme est reversée automatiquement sur la cagnotte de l'entreprise

Bulletin de salaire

La somme attribuée n'apparaît pas sur le bulletin de salaire et n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu

Enregistrement comptable

Imputation comptable du montant total de la cagnotte : compte 647400
(*œuvres sociales de l'entreprise, en exonération de charges sociales*)
Cette somme est non soumise à charge

RECAPITULATIF DES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

PMSS 2025 = 3 925€	Plafond Employeur 2025	Part Employeur	Part Employé	Exonérations de charges	Avantages Bénéficiaire	Utilisation	Remarques					
Chèques vacances (58 066 offres) ANCV	541 € / an (30% du Smic brut mensuel)	50% ou 80%	50% si la rémunération > PMSS 3666€ brut ou 20% si la rémunération < PMSS 3666€ brut	Exonéré de cotisations sociales (sauf CSG 2,4% - CRDS 0,5%)	Non soumis à l'impôt sur le revenu	Il est utilisable toute l'année dans de nombreux domaines : hébergement, voyages, culture, restauration,... Les dirigeants d'entreprise de moins de 50 salariés ainsi que les travailleurs indépendants, leurs conjoints, concubins, partenaires liés par un Pacs et les personnes qui sont à leur charge peuvent acquérir des chèques vacances (ordonnance de mars 2015).	ouvert aux dirigeants d'entreprises qu'il soit salarié ou non (+ ayants droit) <50 salariés (depuis l'ordonnance de mars 2015)					
		pour e <50 salariés : - ouverture de compte Ancv = -25€ sur 80€ (et sur 130€ si >49 salariés) - commission Ancv = 1% - livraison = 8 à 30€ par tranche de cde (sauf Ancv connect)		La prticipation employeur est déductible du bénéfice imposable	validité jusqu'à fin d'année +2 (31/12/2025 pour un achat en 2023)							
<table><tr><th>Niveau de rémunération du salarié bénéficiaire **</th><th>Seuil maximum de la contribution des chèques-vacances par l'employeur ***</th></tr><tr><td>Salaires inférieurs à 3864 €</td><td>80 % de la valeur des chèques-vacances</td></tr><tr><td>Salaires supérieurs à 3864 €</td><td>60 % de la valeur des chèques-vacances</td></tr></table> ** La rémunération prise en compte est la rémunération mensuelle du bénéficiaire sur les trois mois précédant l'attribution. *** Ces pourcentages sont majorés de 5 % par enfant à charge et de 10 % par enfant handicapé (L.3 dans la limite de 15 %) et précise le Code du tourisme (article D411-6-1 (2)). Exemple : un salarié avec trois enfants rémunéré au Smic pourra ainsi, par exemple, ne payer que 5 % du prix du chèque, 10 % de son montant étant pris en charge.				Niveau de rémunération du salarié bénéficiaire **	Seuil maximum de la contribution des chèques-vacances par l'employeur ***	Salaires inférieurs à 3864 €	80 % de la valeur des chèques-vacances	Salaires supérieurs à 3864 €	60 % de la valeur des chèques-vacances			
Niveau de rémunération du salarié bénéficiaire **	Seuil maximum de la contribution des chèques-vacances par l'employeur ***											
Salaires inférieurs à 3864 €	80 % de la valeur des chèques-vacances											
Salaires supérieurs à 3864 €	60 % de la valeur des chèques-vacances											
Cagnotte	2540 € / an	100% frais bancaires de 1.9 % pour un virement et de 2.9 % par cb	0%	Exonéré de cotisations sociales	Non soumis à l'impôt sur le revenu	l'employé peut utiliser sa cagnotte librement sur la plateforme avantages ou via le module « remboursement sur facture » pour toutes les activités sociales et culturelles dans les domaines suivants : Voyages, Cultures & Loisirs, Sports, Service à la personne et de garde d'enfant						
Titres restaurants EDENRED	7,26 € / jour travaillé	entre 50% et 60% au choix de l'employeur <u>Edenred</u> : Papier = frais de livraison offerts Digital = Création + envoi des cartes + livraison OFFert au lieu de 10€/carte ; rechargement des cartes 1-49 bénéficiaires: 0,80% au lieu de 4,50%, 50 à 99 : 0,40% au lieu de 3,50%, 100 et + : 0,10% au lieu de 2,10% <u>Openrest</u> : 4€/mois/salarié (+ 1 mois test offert) au lieu de 6€	entre 50% et 40%	Exonération maximale de cotisations sociales si condition des 50 ou 60% participation employeur et TR entre 12,10€ et 14,52€ Accordé de manière égalitaire (sinon compensation)	utilisation jusque 25€/jour Non soumis à l'impôt sur le revenu Validité année civile en cours + 2 mois année suivante	Le titre restaurant pourra être dépensé uniquement durant les jours travaillés dans les restaurants et auprès des organismes ou entreprises assimilés ainsi qu'auprès des détaillants en fruits et légumes et Hyper-Supermarchés-Superettes. Il sera donc toujours possible en 2024 d'utiliser des titres- restaurant pour payer des produits alimentaires autres que les repas consommés au restaurant ou achetés auprès de commerces assimilés (boulangeries, traiteurs, moyennes et grandes surfaces).	pour salariés, bénévoles, mandataires sociaux (tolérance Urssaf) gérants majoritaires exclus car TNS					
Cesu préfinancé EDENRED	déplafonné sauf pour les services à la personne (2540 € / an)	100% commission (avec un minimum de 16,66€) : 3% de commission Domalin + livraison offerte (papier) 2% de commission Domalin (digital)	0%	Exonéré de cotisation sociale Déductible du bénéfice imposable Crédit d'impôt de 25% du montant de la participation	Exonéré de cotisation sociale, CSG-CRDS Non soumis à l'impôt sur le revenu Crédit d'impôt de 50% des dépenses nettes	Elle peut également bénéficier à certains dirigeants limitativement énumérés : le chef d'entreprise, le président, le directeur général, le ou les directeurs généraux délégués, les gérants et les membres du directoire. Le Cesu préfinancé pourra être dépensé auprès de 16000 organismes agréés "service à la personne".	ouvert aux dirigeants, chefs d'entreprises, gérants,...					
Protection juridique individuelle CAARL			10% de réduction soit 21,25€/an/salarié									

PMSS 2025 = 3 925€	Plafond Employeur 2025	Part Employeur	Part Employé	Exonérations de charges	Avantages Bénéficiaire	Utilisation	Remarques
Cartes cadeaux	196 € / événement (5% du PMSS)	100% via Illicado ; remise de -3% + frais fabrication offerts (1€/carte)	0%	Exonéré de cotisations sociales	Non soumis à l'impôt sur le revenu	Le chèque cadeau pourra être dépensé pour des enseignes et/ou des produits qui correspondent à l'événement Urssaf	
		Il y a 11 événements URSSAF :	Son chèque cadeau doit être en cohérence avec l'événement URSSAF :	si dépassement des 5% PMSS : cotisations dès le 1er €			
		le Noël des adultes et le Noël des enfants ;	Chèque cadeau Noël offre un choix très large de possibilité pour les adultes comme pour les enfants..				
		la rentrée scolaire ;	Chèque cadeau rentrée scolaire : fournitures scolaires, livres, matériel informatique.				
		les naissances, les adoptions ;	Chèque cadeau naissance et d'une adoption : décoration, électroménager, vêtements.				
		les mariages (ou PACS) ;	Chèque cadeau mariage et pacs : achat de vêtements, voyages, événements culturels.				
		les départs à la retraite ;	Chèque cadeau départ à la retraite : activités culturelles, divertissements, voyages.....				
		la fête des mères et la fête des pères pour les parents d'enfants ;	Chèque cadeau fête des mères et de la fête des pères : vêtements, activités culturelles.				
	plafond Urssaf en 2025 (5% du PMSS) / événement Urssaf	la Sainte-Catherine, la Saint- Nicolas.	Chèque cadeau Saint-Nicolas ou de la Sainte-Catherine : divertissements, cosmétiques, vêtements.	St Nicolas pour les hommes non mariés qui fêtent leurs 30 ans Ste Catherine pour les femmes 25 ans			
196 €		Pour que l'employeur ou le CSE ait une exonération de charges sociales, il est nécessaire que le ou les salarié(s) aient leurs chèques cadeaux lors de l'événement concerné.	Exemple : Jeanne et Mathieu travaillent dans la même entreprise. Le CSE donne 170€ chèque cadeau Noël adulte et 100€ de chèque cadeau Noël enfant.				
		Par conséquent, nous ne pouvons pas distribuer des chèques cadeaux Noël salariés durant les grandes vacances.	Jeanne a 3 enfants âgés de moins de 16 ans de ce fait elle recevra: 170€ de chèque cadeau Noël adulte et 3 fois 100€ de chèque cadeau Noël enfant soit 470€ au total.				
			Mathieu étant sans enfant recevra uniquement 183€ de chèque cadeau Noël adulte				
		+ 1 fois/an hors événement Urssaf					
	Quels types d'organismes peuvent en profiter ?	Les chèques cadeaux événements URSSAF sont généralement destinés aux employeurs du secteur privé, qu'ils soient des entreprises, des associations ou des CSE. Certaines administrations publiques peuvent également bénéficier de ces exonérations dans certaines situations spécifiques, comme les collectivités locales ou les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).					
	Qui peut offrir des chèques cadeaux ?	le CSE ou... ...le dirigeant	Si l'entreprise est moins de 11 salariés. Si l'entreprise est entre 11 et 49 salariés et que le CSE n'a pas de budget ASC. S'il y a absence d'un CSE (procès verbal de carence).				

Cadeaux de Noël	En principe, il n'est pas possible de déduire la TVA des biens offerts ou cédés à un prix très inférieur à leur prix normal même si l'opération est effectuée dans l'intérêt de l'entreprise. Cependant, par exception, il est possible de récupérer la TVA sur les cadeaux de faible valeur, offerts à des clients à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour en profiter, leur prix ne doit pas excéder le seuil de 73 € TTC par an et par bénéficiaire. Au-delà de cette somme, la TVA grevant le cadeau n'est pas déductible En outre, lorsque le volume global des cadeaux excède 3.000 € sur l'année fiscale, l'entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés est tenue de les déclarer dans la liasse fiscale dans le cadre B du formulaire n°2067 relatif aux frais généraux ; les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu devront remplir le cadre E de la déclaration n°2031.
-----------------	--

SAV

ACCOMPAGNEMENT POUR OUVERTURE DU COMPTE

Contactez – nous :

Elise : 07 86 99 60 14 - fepcso33@fepcso.com

Teresa : 07 85 91 27 63 – fepcso31@fepcso.com



Pour créer le compte de
votre entreprise et
profitez des avantages de :



un simple clic !

Contactez-nous pour
recevoir le lien d'accès.